



Club fauteuil roulant Jura
2800 Delémont

T. +41792157873
sports@cfjrjura.ch
jura-raptors.ch

Club Fauteuil Roulant Jura

Concept de protection : entraînements et compétition dès le 25 août 2020

Version : 9 septembre 2020

Auteur : Loris Gschwind



Nouvelles conditions cadres

Dès le 25 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins d'un mètres cinquante les unes des autres, sans mesure de protection.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements et des matchs :

1. Participation aux entraînements et aux matchs uniquement en l'absence de symptômes

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS AUTORISÉES à participer aux entraînements ou aux matchs et ne doivent pas être présentes en tant que spectateurs. Elles doivent rester à domicile ou se placer en isolement et définir de la marche à suivre avec leur médecin traitant.

2. Garder ses distances

Tant que c'est possible, les participants doivent garder la distance de sécurité de 1.5m entre eux (vestiaires, déplacements etc.)

3. Se laver soigneusement les mains

Se laver les mains joue un rôle crucial en matière d'hygiène. En vous lavant soigneusement les mains avec du savon avant et après les entraînements et les matchs, vous vous protégez et protégez votre entourage.

4. Tenue de listes de présence

Les contacts rapprochés entre les personnes doivent pouvoir être identifiés pendant 14 jours à la demande de l'autorité sanitaire. Afin de faciliter le traçage des contacts, le club tient des listes de présence de toutes les personnes présentes (joueurs, entraîneurs, arbitres, membres du staff, spectateurs, etc.) pour chaque séance d'entraînement et chaque match. Pour chaque entraînement et chaque match, le club désigne une personne responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude de la liste, qui veille également à ce que cette liste soit mise à la disposition du/de la délégué/e au coronavirus du club (voir point 5) sous la forme convenue. Le club est libre de choisir la forme sous laquelle la liste est tenue (clubcorner.ch, Doodle, app, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Loris Gschwind. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 79 215 78 73 ou sports@cfrjura.ch).

6. Prescriptions spécifiques au CFRJ

a. Prescriptions générales

- Lors de l'utilisation de matériel commun mis à disposition par le CFRJ (ballons, élastiques, poids, ...) il est obligatoire de désinfecter celui-ci avant et après son utilisation.
- Le CFRJ met à disposition du désinfectant pour le matériel et les chaises roulantes
- Comme d'habitude, responsable du cours effectue la liste des présences et met à jour celle-ci sur word
- Eviter les contacts hors de la zone de jeu
- Pas de handshake entre les équipes
- Pas de bagarre
- Le port du masque pour les officiels de table
- Les arbitres, les OTs et les participant(e)s la gardent la distance minimale de 1,5m.

Fontenais, le 09.09.2020

Responsable des sports
du CFRJ
Loris Gschwind